



saisie attribution d un créance de mon débiteur auprès d un tiers

Par **yguidi**, le **26/08/2019** à **20:11**

bonjour

je voudrais saisir une créance de mon débiteur auprès d un tiers car j ai eu écho de cette avoir chez un de ses clients

j ai un titre exécutoire

que dois je donner à l huissier comme justificatifs de ladite créance pour qu il agisse nb il a déjà tous les documents justifiant ma créance vu qu il a signifié jugement et commandement de payer de quitter les lieux etc

cordialement merci

yg

Par **wolfram2**, le **03/10/2019** à **12:19**

Bonjour

Sur legifrance.gouv.fr vous consultez le code de procédure civile. Consultez aussi le site "service public".

Cordialement wolfram.

Par nihilscio, le 03/10/2019 à 14:29

Bonjour,

Il faut donner l'information à l'huissier, il saura quoi faire. Si le débiteur de votre débiteur reconnaît sa dette envers ce dernier, vous n'avez pas besoin de preuve. L'huissier auprès de qui il se sera acquitté de sa dette lui remettra un reçu qui lui servira de justificatif. S'il refuse de coopérer, ce sera plus difficile. Il vous faudrait alors obtenir une décision judiciaire et cela nécessiterait que vous apportiez une preuve de cette dette.